

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions**  
**- TPSGC**  
**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**  
**Place du Portage, Phase III**  
**Core 0A1 / Noyau 0A1**  
**Gatineau**  
**Quebec**  
**K1A 0S5**  
**Bid Fax: (819) 997-9776**

## **SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

### **Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> <b>DRMIS PROF SVCS FOLLOW-ON SUPPORT</b>		
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8474-126279/D	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004	
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8474-126279	<b>Date</b> 2014-07-09	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$XQ-008-27724		
<b>File No. - N° de dossier</b> 008xq.W8474-126279	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-07-22</b>		
		<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/> <b>Address Enquiries to:</b> - Adresser toutes questions à: Hradecky, Micahel		<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 008xq
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-1348 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>		

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Information Management/Information Technology -  
IM/IT/Gestion de l'Information -Technologie de  
l'Information-GI/TI  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
12C1, Place du Portage III  
Gatineau  
Quebec  
K1A 0S5

Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
W8474-126279/D	004	008xq
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W8474-126279	008xqW8474-126279	

---

**Travaux publics et Services gouvernementaux Canada**  
**Demande de Soumissions (DDS) pour**  
**Services de soutien au Système d'information de gestion des ressources de la Défense**  
**(SIGRD)**  
**Et Services de soutien intégré dans SIGMA**  
**N° de l'invitation W8487-126279/D**

Cet amendement est porté à apporter une modification à la version française du document de demande de soumissions seulement. La modification est portée pour supprimer le mot « ÉBAUCHE » qui apparaît en filigrane dans les annexes concernées.

La modification ci-après est apportée au document Demande de soumissions :

1) Référence : Annexe « H-1 » LISTE DES MODULES SAP SERVICES DE SOUTIEN AU SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION DES RESSOURCES DE LA DÉFENSE (SIGRD), Annexe « H-2 » LISTE DES MODULES SAP SERVICES DE SOUTIEN INTÉGRÉ DANS SIGMA et PIÈCE JOINTE A PROCÉDURES ET CRITÈRES D' TECHNIQUE

**SUPPRIMER :**

Le documents ``Annexe « H-1 » LISTE DES MODULES SAP SERVICES DE SOUTIEN AU SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION DES RESSOURCES DE LA DÉFENSE (SIGRD), Annexe « H-2 » LISTE DES MODULES SAP SERVICES DE SOUTIEN INTÉGRÉ DANS SIGMA et PIÈCE JOINTE A PROCÉDURES ET CRITÈRES D' TECHNIQUE `` dans leurs intégralité

**REEMPLACER PAR :**

Les Documents ``Annexe « H-1 » LISTE DES MODULES SAP SERVICES DE SOUTIEN AU SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION DES RESSOURCES DE LA DÉFENSE (SIGRD), Annexe « H-2 » LISTE DES MODULES SAP SERVICES DE SOUTIEN INTÉGRÉ DANS SIGMA et PIÈCE JOINTE A PROCÉDURES ET CRITÈRES D' TECHNIQUE`` ci-joint.

**TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES**

## **ANNEXE « H - 1 »**

### **LISTE DES MODULES SAP**

**SERVICES DE SOUTIEN AU SYSTÈME  
D'INFORMATION DE GESTION DES  
RESSOURCES DE LA DÉFENSE (SIGRD)**

**MODULES UTILISÉS PAR LE MDN**

Les fonctionnalités SAP suivantes ont été mise en œuvre dans un grand système mais il est prévu dans l'avenir que des modules et fonctionnalités additionnels seront intégrées dans le SIGRD :

- a. Comptabilité fournisseurs / Carte d'acquisition (CC-A);
- b. Comptabilité clients (CD);
- c. Comptabilité – immobilisations (CI);
- d. Grand livre spéciaux (FI-GLVS);
- e. Grand livre général (FI-GLG)
- f. Contrôle de gestion (FI-CO);
- g. Systèmes de projets (OP);
- h. Distribution (SD);
- i. Contrôle des montants engagé (CF);
- j. Gestion du matériel (GM);
- k. Maintenance (MP);
- l. Planification et de contrôle (RM-PPS);
- m. Planification de l'affectation (GE) / Gestion du capital humain (GCH);
- n. Archivage;
- o. Intelligence d'affaires (IA);
- p. Force de défense et sécurité publique (FDSP);
- q. Biens immobiliers (BI)
- r. Mobile solution (DMS);
- s. Gestionnaire de solution (SM); et
- t. Gouvernement du Canada (GdC) Interface avec le Receveur général (IRG).

## **ANNEXE « H - 2 »**

### **LISTE DES MODULES SAP**

### **SERVICES DE SOUTIEN INTÉGRÉ DANS SIGMA**

**MODULES UTILISÉS PAR TPSGC**

- a. Contrôle de gestion (CO)
- b. Comptabilité Financière - Comptabilité fournisseurs (FI-CC)
- c. Comptabilité Financière - Carte d'acquisition (CC-A);
- d. Comptabilité Financière - Comptabilité clients (CD) ;
- e. Comptabilité Financière - Comptabilité – immobilisations (CI) ;
- f. Comptabilité Financière - Grand livre général (FI-GLG);
- g. Comptabilité Financière (FI) ;
- h. Gestion flexible des biens immobiliers (RE-FX);
- i. Contrôle des montants engagé (CF)
- j. Ressources humaines – Feuilles de saisie des temps inter-applications (FST);
- k. Gestion du matériel (GM);
- l. Maintenance (MP);
- m. Systèmes de projets (OP);
- n. Administration des ventes (SD);
- o. Gestionnaire de solution (SM); et
- p. Grand livre spéciaux (FI-GLVS);

## **PIÈCE JOINTE A**

### **PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE /  
TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES  
GOUVERNEMENTAUX CANADA**

**SERVICES DE SOUTIEN AU SYSTÈME  
D'INFORMATION DE GESTION DES  
RESSOURCES DE LA DÉFENSE (SIGRD) ET  
SERVICES DE SOUTIEN INTÉGRÉ DANS SIGMA**

## Énoncé des travaux — Table des matières

### PIECE JOINTE A – PROCÉDURES ET CRITÈRES D’ÉVALUATION TECHNIQUE

#### 1. PROCÉDURES D’ÉVALUATION TECHNIQUE

1.1 MÉTHODE D’ÉVALUATION TECHNIQUE .....

#### 2. CRITÈRES D’ÉVALUATION TECHNIQUE DE L’ENTREPRISE

2.1 GÉNÉRAL .....

2.2 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES POUR L’ENTREPRISE .....

2.3 CRITÈRES TECHNIQUES DE L’ENTREPRISE COTÉS PAR POINTS.....

3.1 Général .....

3.2 Critères techniques obligatoires pour les ressources .....

3.2.1 Administrateur de projet – niveau 3 .....

3.2.2 Architecte d’applications ou de solutions – FI – niveau 3 .....

3.2.3 Architecte d’applications ou de solutions – GP – niveau 3 .....

3.2.4 Architecte d’applications ou de solutions – GM – niveau 3 .....

3.3 Critères techniques des ressources cotés par points .....

3.3.1 Administrateur de projet – niveau 3 .....

3.3.2 Architecte d’applications ou de solutions – FI – Niveau 3 .....

3.3.3 Architecte d’applications ou de solutions – GP – Niveau 3 .....

3.3.4 Architecte d’applications ou de solutions – GM – Niveau 3 .....

3.3.5 Analyste fonctionnel SAP – FDSP .....

## PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

### 1. PROCÉDURES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

#### A. Méthode d'évaluation technique

L'évaluation technique comprend deux parties : l'évaluation technique du soumissionnaire en tant que personne morale et l'évaluation des principales ressources énoncées ci-après proposées par le soumissionnaire. Les ressources supplémentaires ne seront évaluées qu'après l'octroi du contrat, lorsque des tâches précises seront requises de la part de l'entrepreneur.

- a. un (1) administrateur de projet – niveau 3
- b. un (1) architecte d'applications ou de solutions – finances – niveau 3
- c. un (1) architecte d'applications ou de solutions – gestion de projet – niveau 3
- d. un (1) architecte d'applications ou de solutions – gestion du matériel – niveau 3

### 2. CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE DE L'ENTREPRISE

#### A. Général

Les propositions techniques de l'entreprise seront évaluées et notées conformément aux critères d'évaluation mentionnés ci-dessous.

Les soumissionnaires doivent remplir les annexes A et B afin de confirmer l'expérience de l'entreprise. Ils doivent fournir un maximum de dix (10) références séparées et distinctes de contrats réalisés par l'entreprise. Ces références seront évaluées en regard de chaque critère obligatoire et de chaque critère noté à respecter. Si le soumissionnaire fournit plus de 10 références de contrats, le Canada choisira les 10 premières références fournies aux fins de l'évaluation du soumissionnaire.

#### B. Critères techniques obligatoires pour l'entreprise

Le soumissionnaire doit démontrer qu'il respecte les exigences énoncées dans la présente. Le non-respect de l'une des exigences obligatoires rendra la proposition non conforme et entraînera son rejet.

**Critères obligatoires pour l'entreprise**

<b>N° de critère</b>	<b>Critères obligatoires pour l'entreprise</b>	<b>Réponse de l'entrepreneur</b>	<b>RESPECT</b>	<b>NON-RESPECT</b>	<b>Renvoi</b>
E.O1	Le soumissionnaire doit fournir les références de deux contrats réalisés dans lesquels le soumissionnaire était le principal entrepreneur chargé de fournir des services professionnels de soutien en service (SES) stable (comme indiqué dans l'annexe A-1) pour un système SAP, pendant au moins 24 mois consécutifs dans chaque contrat, au cours des 84 derniers mois.				
E.O2	Le soumissionnaire doit fournir les références de deux contrats réalisés dans lesquels le soumissionnaire devait fournir des services professionnels visant la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'une solution intégrée SAP comportant au moins quatre des modules SAP énumérés dans l'annexe H-1 de la présente DP au cours des 84 derniers mois.				
E.O3	Le soumissionnaire doit fournir les références de deux contrats réalisés dans lesquels le soumissionnaire devait fournir des services professionnels de SES (comme indiqué dans l'annexe A-1) pour un système de gestion de l'information ayant une base d'utilisateurs supérieure à 3 500 au cours des 84 derniers mois.				
E.O4	Le soumissionnaire doit fournir les références de deux contrats réalisés dans lesquels le soumissionnaire devait fournir et diriger une équipe d'au moins 50 personnes travaillant simultanément sur chaque contrat depuis les 84 derniers mois.				

N° de critère	Critères obligatoires pour l'entreprise	Réponse de l'entrepreneur	RESPECT	NON-RESPECT	Renvoi
E.05	<p>Le soumissionnaire doit avoir une expérience démontrée des services de soutien informatique relativement à un système SAP dans le cadre d'un contrat d'entreprise où il fournissait au moins <b>16 des 22 catégories de ressources</b> mentionnées dans le nombre minimal déterminé de jours facturables applicables à chacune, tel qu'il est indiqué ci-dessous. Pour être accepté :</p> <p>1) parmi les 16 catégories de ressources, le soumissionnaire devait fournir des jours facturables aux quatre catégories de ressources suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) programmeur ou développeur de logiciels</li> <li>b) analyste fonctionnel SAP – FI (un de l'un ou l'autre des sous-modules)</li> <li>c) analyste fonctionnel SAP – GM</li> <li>d) analyste fonctionnel SAP – GP;</li> </ul> <p>2) tous les jours facturables déterminés devraient concerner des ressources ayant une expérience minimale de 36 mois;</p> <p>3) les jours facturables doivent viser la période de 84 mois précédant la date de clôture de la soumission pour la présente DP; et</p> <p>4) le travail exécuté par chacune des 16 catégories de ressources comportait au moins 50 % des tâches connexes indiquées dans l'annexe A-1 de l'énoncé des travaux pour cette catégorie de ressource.</p> <p>Le soumissionnaire doit remplir les appendices A et B à la Pièce Jointe A et fournir les références des contrats.</p>				

Catégorie de ressource	Nombre minimal de jours facturables	Réponse de l'entrepreneur	RESPECT	NON-RESPECT	Renvoi
Architecte d'applications ou de solutions	1 650				
Architecte technique	275				
Administrateur BASIS	605				
Spécialiste en interface	303				
Spécialiste des R et A SAP	605				
Programmeur ou développeur de logiciels	2 970				
Analyste fonctionnel SAP – FI-CC/A	303				
Analyste fonctionnel SAP – FI-Cl	605				
Analyste fonctionnel SAP – FI-CO	303				
Analyste fonctionnel SAP – FI-GLVS/GLG	605				
Analyste fonctionnel SAP – FI-CD	633				
Analyste fonctionnel SAP – FI-CF	303				
Analyste fonctionnel SAP – GM	2 420				
Analyste fonctionnel SAP – OP	908				
Analyste fonctionnel SAP – GP	2 090				
Analyste fonctionnel SAP – GE/GCH	578				
Analyste fonctionnel SAP – BI	1 870				
Analyste fonctionnel SAP – FDSP	605				
Analyste fonctionnel SAP – DMS	605				
Analyste fonctionnel SAP – Interfonctions	880				
Analyste fonctionnel SAP – Gestionnaire de solution	275				
Spécialiste en VE et EE SAP	1 320				

### C. Critères techniques de l'entreprise cotés par points

Les critères cotés par points ci-dessous seront évalués en regard des mêmes projets fournis en référence et répondant aux Critères techniques obligatoires pour l'entreprise.

N° de critère	Critères de l'entreprise cotés par points	Nombre de points maximal	Système de pointage	Renvoi à la proposition (page et paragr.)	Points
E.C1	Le soumissionnaire devrait fournir une référence d'un contrat réalisé dans lequel le soumissionnaire était l'entrepreneur principal chargé de fournir des services professionnels de SES stable (comme indiqué dans l'annexe A-1) pour un système SAP pendant 24 mois et plus au cours des 84 derniers mois.	40	25 à < 36 mois = 10 pts 36 à < 48 mois = 20 pts 48 à < 60 mois = 30 pts Plus de 60 mois = 40 pts		
E.C2	L'une des deux références fournies à E.O2 devrait inclure le travail correspondant à au moins un des modules SAP suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de projet (GP)</li> <li>• Gestion du matériel (GM)</li> <li>• Finances (FI) (un seul sous-module FI sera compté)</li> <li>• Biens immobiliers (BI)</li> <li>• Force de défense et sécurité publique (FDSP)</li> <li>• Veille économique (VE)</li> </ul>	60	1 module = 15 pts 2 modules = 30 pts 3 modules = 45 pts 4 modules = 60 pts		
E.C3	Le soumissionnaire devrait avoir une expérience démontrée acquise au cours des 84 derniers mois de la prestation de services de SES stable pour les mises en place d'un système SAP destiné à plus de 3 500 utilisateurs.	35	3 501 à < 5 000 = 7 pts 5 000 à < 6 500 = 14 pts 6 500 à < 8 000 = 21 pts 8 000 à < 9 500 = 28 pts > 9 500 = 35 pts		
E.C4	Le soumissionnaire devrait avoir une expérience démontrée acquise au cours des 84 derniers mois de la prestation de services de soutien pour système SAP à une organisation gouvernementale fédérale ou étrangère, une société d'États ou un organisme du gouvernement du Canada.	25	< 36 mois = 0 pts 36 à < 48 mois = 5 pts 48 à < 60 mois = 10 pts 60 à < 72 mois = 15 pts 72 à < 84 mois = 20 pts 84 mois et + = 25 pts		

N° de critère	Critères de l'entreprise cotés par points	Nombre de points maximal	Système de pointage	Renvoi à la proposition (page et paragr.)	Points
E.C5	Le soumissionnaire devrait démontrer son expérience relative au nombre de jours facturables dépassant le nombre minimal de jours facturables déterminé au E.O5.	100	<p>Le nombre total démontré de jours facturables fournis par le soumissionnaire pour chaque catégorie de ressource à E.O5 servira à évaluer ce critère. Chaque fois qu'aucune ressource n'aura été fournie au E.O5, la note zéro apparaîtra dans la colonne C pour la catégorie de ressource correspondante en vertu de ce critère d'évaluation.</p> <p>Seuls les jours qui dépassent et qui n'atteignent pas le nombre minimal requis au E.O5 seront évalués.</p> <p>Le soumissionnaire obtiendra des points pour les jours facturables qui dépassent le nombre minimal déterminé à E.O5 conformément aux calculs de la table suivante.</p>		

<b>Catégorie de ressource</b>	<b>Jours facturables</b>		
	<b>(A)</b>	<b>(B)</b>	<b>(C)</b>
Nombre de jours fournis par le soumissionnaire	Nombre minimal déterminé aux termes à E.O5	Dépassement par le soumissionnaire $(C)=(A)-(B)$	Dépassement en % jusqu'à un maximum de 100 % $(D)=(C)/(B)*100$
Architecte d'applications ou de solutions	1 650		
Architecte technique	275		
Administrateur BASIS	605		
Spécialiste en interface	303		
Spécialiste des R et A SAP	605		
Programmeur ou développeur de logiciels	2 970		
Analyste fonctionnel SAP – FI CC/A	303		
Analyste fonctionnel SAP – FI-Cl	605		
Analyste fonctionnel SAP – FI-CO	303		
Analyste fonctionnel SAP – FI-GLVS/GLG	605		
Analyste fonctionnel SAP – FI-CD	633		
Analyste fonctionnel SAP – FI-CF	303		
Analyste fonctionnel SAP – GM	2 420		
Analyste fonctionnel SAP – OP	908		
Analyste fonctionnel SAP – GP	2 090		
Analyste fonctionnel SAP – GE/GCH	578		
Analyste fonctionnel SAP – BI	1 870		
Analyste fonctionnel SAP – FDSP	605		
Analyste fonctionnel SAP – DMS	605		
Analyste fonctionnel SAP – Interfonctions	880		
Analyste fonctionnel SAP – Gestionnaire de solution	275		
Spécialiste en VE et EE SAP	1 155		
Note du soumissionnaire = (La somme de la note pour les 16 catégories les plus élevées identifiées dans la colonne (D) divisé par 16 jusqu'à un maximum de 100 points)			TOTAL

### 3. CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE DES RESSOURCES

#### A. Générale

Le soumissionnaire doit fournir un curriculum vitae pour chaque ressource proposée. Il ne doit pas proposer la même ressource dans plus d'une catégorie de ressource. Les ressources proposées par le soumissionnaire et les projets corroborant leur expérience peuvent différer de ceux qui ont servi à corroborer les critères d'évaluation technique de l'entreprise.

Les propositions doivent être accompagnées des renseignements à l'appui, soit des curriculum vitae qui décrivent clairement le niveau et la nature de l'expérience acquise par la ressource proposée. Les renseignements à l'appui doivent inclure l'expérience antérieure de travail pertinente ou les projets et les dates (mm/aaaa) qui ont permis aux personnes d'acquérir l'expérience nécessaire. Dans le cas d'un projet comportant un chevauchement des dates de projets dans le curriculum vitae d'une ressource proposée, le soumissionnaire doit indiquer le pourcentage de temps accordé à chaque projet par rapport à un autre projet durant cette période pour l'exigence. Les dates de projets qui se chevauchent ne feront pas l'objet d'un double comptage. Le temps consacré aux études ou à la formation ne compte pas, à moins d'indication contraire.

Le cas échéant, le soumissionnaire doit confirmer que les ressources proposées détiennent une attestation de compétences SAP, version 4.7 ou ultérieure, et fournir une copie de l'attestation.

Pour chaque période d'expérience démontrée d'une ressource proposée en réponse aux exigences indiquées ci-dessous, le soumissionnaire doit fournir une référence d'un client, y compris son nom, son titre, son numéro de téléphone et son adresse courriel, auprès duquel il sera possible de vérifier l'expérience indiquée. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que tout renseignement est divulgué avec la permission des personnes dont les références ont été fournies.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Les expériences indiquées non accompagnées des renseignements à l'appui décrivant où et comment elles ont été acquises entraîneront leur exclusion de l'évaluation. Répéter ou paraphraser uniquement le contenu de l'énoncé des travaux sans fournir de renseignements à l'appui sera réputé non conforme.

#### B. Critères techniques obligatoires pour les ressources

Le soumissionnaire doit démontrer qu'il respecte les exigences énoncées dans la présente. Le non-respect de l'une des exigences obligatoires rendra la proposition non conforme et entraînera son rejet.

**1. Administrateur de projet – niveau 3**

QM-ID	Critères d'évaluation obligatoires - Administrateur de projet	RESPECT	NON-RESPECT	Références
GP O1	La ressource proposée doit avoir une expérience d'administrateur de projet démontrée d'au moins 84 mois à exécuter au moins 50 % des tâches de l'administrateur de projet indiquées dans l'annexe A-1.			Renvoi au CV Renvoi au Tableau de réponses pour les ressources proposées à l'appendice B de la pièce jointe A
GP O2	La ressource proposée doit avoir une expérience démontrée d'au moins 12 mois acquise depuis les 60 derniers mois de la gestion de la mise en place d'un système de PRE.			
GP O3	La ressource proposée doit détenir une cote de sécurité « secret » valide.			

**2. Architecte d'applications ou de solutions – FI – niveau 3**

QM-ID	Critères d'évaluation obligatoires – Architecte d'applications ou de solutions – FI	RESPECT	NON-RESPECT	Références
AAS-FI O1	La ressource proposée doit avoir une expérience démontrée d'au moins 84 mois à exécuter au moins 50 % des tâches de l'architecte d'applications ou de solutions indiquées dans l'annexe A-1, en soutien à un système SAP.			Renvoi au CV Renvoi au Tableau de réponses pour les ressources proposées à l'appendice B de la pièce jointe A
AAS-FI O2	La ressource proposée doit détenir une attestation valide de compétences SAP dans l'un des sous-modules FI, version 4.7 ou ultérieure.			
AAS-FI O3	La ressource proposée doit avoir une cote de sécurité « secret » valide.			

### 3. Architecte d'applications ou de solutions – GP – niveau 3

QMI-ID	Critères d'évaluation obligatoires – Architecte d'applications ou de solutions	RESPECT	NON- RESPECT	Références
AAS-GP O1	La ressource proposée doit avoir une expérience démontrée d'au moins 84 mois à exécuter au moins 50 % des tâches d'architecte d'applications ou de solutions indiquées dans l'annexe A-1, en soutien à un système SAP.			Renvoi au CV Renvoi au Tableau de réponses pour les ressources proposées à l'appendice B de la pièce jointe A
AAS-GP O2	La ressource proposée doit détenir une attestation valide de compétences SAP dans le module GP, version 4.7 ou ultérieure.			
AAS-GP O3	La ressource proposée doit détenir une cote de sécurité « secret » valide.			

### 4. Architecte d'applications ou de solutions – GM – niveau 3

QMI-ID	Critères d'évaluation obligatoires – Architecte d'applications ou de solutions	RESPECT	NON- RESPECT	Références
AAS-GM O1	La ressource proposée doit avoir une expérience démontrée d'au moins 84 mois à exécuter au moins 50 % des tâches de l'architecte d'applications ou de solutions indiquées dans l'annexe A-1, en soutien à un système SAP.			Renvoi au CV Renvoi au Tableau de réponses pour les ressources proposées à l'appendice B de la pièce jointe A
AAS-GM O2	La ressource proposée doit détenir une attestation valide de compétences SAP dans le module GM, version 4.7 ou ultérieure.			
AAS-GM O3	La ressource proposée doit détenir une cote de sécurité « secret » valide.			

**C. Critères techniques des ressources cotés par points**

**1. Administrateur de projet – niveau 3**

N° de critère	Critères cotés par points – Administrateur de projet	Nombre de points maximal	Système de pointage	Renvoi à la proposition (page et paragr.)	Points
GP C1	La ressource proposée devrait avoir un minimum de 12 mois d'expérience démontrée acquise au cours des 84 derniers mois de la gestion des ressources de son organisation, dans le cadre d'un contrat de SES ou de mise en place.	36	0 à < 20 ressources = 0 pts 20 à < 40 ressources = 9 pts 40 à < 60 ressources = 18 pts 60 à < 80 ressources = 27 pts 80 ressources et + = 36 pts		
GP C2	La ressource proposée devrait avoir une expérience démontrée acquise au cours des 84 derniers mois de la gestion de projets SAP.	50	0 à < 12 mois = 0 pts 12 à < 24 mois = 10 pts 24 à < 36 mois = 20 pts 36 à < 48 mois = 30 pts 48 à < 60 mois = 40 pts 60 mois et + = 50 pts		
GP C3	La ressource proposée devrait avoir une expérience démontrée acquise pour tous les critères suivants : • Analyse initiale; • Établissement et présentation d'un plan de mise en œuvre; • Définition du temps, coûts et portée; • Gestion de la mise en œuvre; pour une activité d'un élargissement important au cours des 84 derniers mois. Les réponses doivent clairement inclure la durée de l'expérience sous chacun des quatre critères énumérés de la gestion de projet ci-haut.	50	0 à < 12 mois = 0 pts 12 à < 24 mois = 10 pts 24 à < 36 mois = 20 pts 36 à < 48 mois = 30 pts 48 à < 60 mois = 40 pts 60 mois et + = 50 pts		
GP C4	Attestation valide de spécialiste en gestion de projet (SGP) ou attestation équivalentes. Voici des exemples d'attestations équivalentes : CompTIA Project+, Projets dans des environnements contrôlés (PRINCE 2), American Academy of Project Management,	14	Preuve de l'attestation valide de SGP fournie		

Australian Institute of Project Management (AIPM), International Project Management Association (IPMA) ou maîtrise en gestion de projets d'une université reconnue	
<b>TOTAL</b>	<b>150</b>

## 2. Architecte d'applications ou de solutions – FI – Niveau 3

N° de critère	Critères cotés par points – Architecte d'applications ou de solutions – FI	Nombre de points maximal	Système de pointage	Renvoi à la proposition (page et paragr.)	Points
AAS-FI C1	La ressource proposée devrait avoir une expérience démontrée acquise au cours des 60 derniers mois de la prestation de services de SES ou de la mise en place d'un système SAP, environnement SAP ECC 6.0 ou ultérieur.	60	0 à < 24 mois = 0 pts 24 à < 36 mois = 20 pts 36 à < 48 mois = 40 pts 48 mois et + = 60 pts		
AAS-FI C2	Autres attestations de compétences SAP complémentaires à celle requise pour l'AAS-FI O2	45	Attestation dans : 1 module = 15 pts 2 modules = 30 pts 3 modules et + = 45 pts		
AAS-FI C3	La ressource proposée devrait avoir une expérience démontrée acquise dans au moins deux des critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse initiale;</li> <li>• Établissement et présentation d'un plan de mise en œuvre;</li> <li>• Définition du temps, coûts et portée;</li> <li>• Gestion de la mise en œuvre;</li> </ul> Pour une activité d'un élargissement important au cours des 84 derniers mois	25	0 à < 12 mois = 0 pts 12 à < 24 mois = 10 pts 24 à < 36 mois = 20 pts 36 à < 48 mois = 30 pts 48 à < 60 mois = 40 pts 60 mois et + = 50 pts		
AAS-FI C4	Attestation valide de spécialiste en gestion de projet (SGP) ou attestation équivalentes. Voici des exemples d'attestations équivalentes : CompTIA Project+, Projets dans des environnements contrôlés (PRINCE 2), American Academy of Project	10	Preuve de l'attestation valide fournie		

	Management, Australian Institute of Project Management (AIPM), International Project Management Association (IPMA) ou maîtrise en gestion de projets d'une université reconnue.	
	<b>TOTAL</b>	<b>140</b>

### 3. Architecte d'applications ou de solutions – GP – Niveau 3

N° de critère	Critères cotés par points – Architecte d'applications ou de solutions – GP	Nombre de points maximal	Système de pointage	Renvoi à la proposition (page et paragrap.)	Points
AAS-GP C1	La ressource proposée devrait avoir une expérience démontrée acquise au cours des 60 derniers mois de la prestation de services de SES ou de la mise en place d'un système SAP, environnement SAP ECC 6.0 ou ultérieur.	60	0 à < 24 mois = 0 pts 24 à < 36 mois = 20 pts 36 à < 48 mois = 40 pts 48 mois et + = 60 pts		
AAS-GP C2	Autres attestations de compétences SAP complémentaires à celle requise pour l'IAAS-M O2	45	Attestation dans : 1 module = 15 pts 2 modules = 30 pts 3 modules et + = 45 pts		
AAS-GP C3	La ressource proposée devrait avoir une expérience démontrée acquise dans au moins deux des critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse initiale;</li> <li>• Établissement et présentation d'un plan de mise en œuvre;</li> <li>• Définition du temps, coûts et portée;</li> <li>• Gestion de la mise en œuvre;</li> </ul> Pour une activité d'un élargissement important au cours des 84 derniers mois	25	0 à < 12 mois = 0 pts 12 à < 24 mois = 10 pts 24 à < 36 mois = 20 pts 36 à < 48 mois = 30 pts 48 à < 60 mois = 40 pts 60 mois et + = 50 pts		
AAS-GP C4	Attestation valide de spécialiste en gestion de projet (SGP) ou attestation équivalentes. Voici des exemples d'attestations équivalentes : CompTIA Project+, Projets dans des environnements contrôlés (PRINCE 2), American Academy of Project	10	Preuve de l'attestation valide fournie		

	Management, Australian Institute of Project Management (AIPM), International Project Management Association (IPMA) ou maîtrise en gestion de projets d'une université reconnue.		
		<b>TOTAL</b>	<b>140</b>

#### 4. Architecte d'applications ou de solutions – GM – Niveau 3

N° de critère	Critères cotés par points – Architecte d'applications ou de solutions – GM	Nombre de points maximal	Système de pointage	Renvoi à la proposition (page et paragr.)	Points
AAS-GM C1	La ressource proposée devrait avoir une expérience démontrée acquise au cours des 60 derniers mois de la prestation de services de SES ou de la mise en place d'un système SAP, environnement SAP ECC 6.0 ou ultérieur.	60	0 à < 24 mois = 0 pt 24 à < 36 mois = 20 pt 36 à < 48 mois = 40 pt 48 mois et + = 60 pt		
AAS-GM C2	Autres attestations de compétences SAP complémentaires à celle requise pour l'AAS-GM O2	45	Attestation dans : 1 module = 15 points 2 modules = 30 points 3 modules et + = 45 points		
AAS-GM C3	La ressource proposée devrait avoir une expérience démontrée acquise dans au moins deux des critères suivants : • Analyse initiale; • Établissement et présentation d'un plan de mise en œuvre; • Définition du temps, coûts et portée; • Gestion de la mise en œuvre; Pour une activité d'un élargissement important au cours des 84 derniers mois	25	0 à < 12 mois = 0 pts 12 à < 24 mois = 10 pts 24 à < 36 mois = 20 pts 36 à < 48 mois = 30 pts 48 à < 60 mois = 40 pts 60 mois et + = 50 pts		
AAS-GM C4	Attestation valide de spécialiste en gestion de projet (SGP) ou attestation équivalentes. Voici des exemples d'attestations équivalentes : CompTIA Project+, Projets	10	Preuve de l'attestation valide fournie		

	dans des environnements contrôlés (PRINCE 2), American Academy of Project Management, Australian Institute of Project Management (AIPM), International Project Management Association (IPMA) ou maîtrise en gestion de projets d'une université reconnue.	<b>TOTAL</b>	<b>125</b>	
--	---	--------------	------------	--

### 5. Analyste fonctionnel SAP – FDSP – Niveau 3

N° de critère	Critères cotés par points – Analyste fonctionnel SAP – FDSP	Nombre de points maximal	Système de pointage	Renvoi à la proposition (page et paragr.)	Points
FDSP C1	La ressource proposée devrait avoir une expérience démontrée acquise au cours des 60 derniers mois de l'analyse, la conception, la configuration et la mise en place de la FDSP.	50	1 à < 12 mois = 10 pts 12 à < 24 mois = 20 pts 24 à < 36 mois = 30 pts 36 à < 48 mois = 40 pts 48 mois et + = 50 pts		
FDSP C2	Attestation de compétences SAP en GP, GM, RH.	30	Attestation dans : 1 module sur 3 = 10 pts 2 modules sur 3 = 20 pts 3 modules sur 3 = 30 pts		
	<b>TOTAL</b>	<b>80</b>			